

SEANCE DU 23 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-trois juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire.

Présents : Emmanuel CROS, Daniel MERCADIER, Anne PHILIPPE, Marie-Pierre PALOBART, Jean-Pierre DÉTRÉ, Philippe MARRE, Patricia CECCARELLI, Julien RIGOLE, Marc BALAT, Patricia ALMENDRA, Serge REGOURD, Julien CASTELNAU, Arne D'AVIGNON, Pierre CROS.

Excusé : Bernard MAGES (pouvoir à M. RIGOLE).

Convocation du 15 juillet 2021.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu du 11 juin 2021 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

II-Suivi projet boulangerie :

L'Etat nous a accordé une subvention DETR de 230 000 € sur la première tranche de travaux. Nous allons pouvoir acquérir les deux bâtiments dès le mois de septembre.

III-Suivi projet Puech-Haut :

Nous avons obtenu une subvention DETR de 10 877 € sur un montant prévisionnel de travaux de 36 255,51 € HT. M. le Maire rappelle le projet : bétonnage de la cour, pose d'un caniveau central, mise en place d'une pelouse synthétique et installation de climatiseurs réversibles dans les salles de danse et de musculation.

IV-Chemin de Saint-Cambraire :

La société STR Lagarrigue a établi un devis pour l'enrochement de la berge le long du chemin de Saint-Cambraire. L'ouvrage sera complété par un retalutage. Nous pouvons bénéficier de 50% de financement par le Conseil départemental.

En ce qui concerne la chaussée du moulin de Saint-Cambraire, M. MERCADIER a étudié la totalité du dossier et sollicite l'expertise juridique de M. REGOURD.

V-Coordonnateur communal :

Le recensement aura lieu du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.

M. DÉTRÉ avait été désigné coordonnateur communal en 2020 avant que le recensement 2021 ne soit annulé en raison de la pandémie. Le conseil municipal doit à nouveau le désigner pour le recensement 2022, un arrêté de nomination sera ensuite transmis à l'INSEE.

VI-Questions diverses :

VI-1-Tarn-et-Garonne Habitat :

Tarn-et-Garonne Habitat va déposer un permis de construire afin de réhabiliter le bâtiment de 14 appartements à Clair Vallon : modernisation des locaux, terrasses à tous les étages, chauffage par notre réseau de chaleur bois... Le projet démarrerait début 2022.

Mme PHILIPPE fait remarquer qu'à la lecture des plans fournis, seules les terrasses du rez-de-chaussée sont privatives. Aux étages – en lieu et place de terrasses privatives – ce sont de simples coursives qui desservent tous les appartements.

VI-2-Fête de Laguëpie :

Mme CECCARELLI demande si la fête de Laguëpie aura lieu cette année.

M. le Maire répond que nous attendons la décision sur le pass sanitaire. Si ce dernier est obligatoire, ce sera trop difficile à mettre en place.

Séance levée à 23 heures 13.